

Rapport du président du jury du concours d'attaché territorial - session 2014 -

1- Le cadre national

Comme lors des trois précédentes sessions, le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales des régions Rhône-Alpes et Auvergne. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon interrégional, par sept CDG métropolitains et un CDG ultramarin.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG métropolitains.

La dernière session remontait à 2012, le concours ayant désormais une périodicité d'organisation de deux ans.

2- Le concours 2014 - Rhône-Alpes / Auvergne

Le calendrier

Période d'inscription (dates nationales)	du 1 ^{er} avril au 7 mai 2014
Période de dépôt des dossiers (dates nationales)	du 1 ^{er} avril au 15 mai 2014
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	19 novembre 2014
Résultats d'admissibilité	3 mars 2015
Épreuves orales d'admission	du 23 mars au 3 avril 2015
Résultats d'admission	5 mai 2015

Les principaux chiffres de la session

Concours d'attaché territorial Rhône-Alpes / Auvergne

	Externe	Interne	3e concours	TOTAL	session 2012	session 2011	session 2010
Postes	103	56	31	190	253	237	256
Inscrits	2 594	2 263	382	5 239	4 728	4 568	4 806
Présents	1 266	1 390	266	2 922	3 250	3 082	3 416
Admissibles	184	144	59	387	468	455	468
Admis	100	70	20	190	253	234	253

Les concours sont ouverts dans quatre spécialités : "Administration générale", "Gestion du secteur sanitaire et social", "Animation", "Urbanisme et développement des territoires". Aucun poste n'est ouvert dans la spécialité "Analyste".

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

- Le **nombre de postes** offerts aux différents concours, fixé à 190 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en nette baisse par rapport aux trois précédentes sessions. La baisse représente 25% par rapport à la session 2012.

- Le **nombre d'inscrits** est, lui, en progression de 10,8% et dépasse le niveau atteint en 2010. Cette progression est cependant contrariée par la hausse très significative du **taux d'absentéisme** aux épreuves écrites, qui s'approche des 45% au total des trois voies. En valeur absolue, le nombre de présents est le plus faible enregistré depuis 2010. L'absentéisme est particulièrement élevé au concours externe (51,2%, soit 12 points de plus qu'en 2012), mais la hausse concerne également le concours interne (38,6%, soit 11 points de plus qu'en 2012) et le troisième concours (30,3%, soit 12,5 points de plus qu'en 2012).

L'absentéisme doit être interprété à la lumière du phénomène de multi-inscriptions aux concours. Comme le souligne une récente étude de l'Association nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG), la progression de l'absentéisme au concours d'attaché, qui a été particulièrement marquée entre 2012 et 2014, concerne l'ensemble des CDG organisateurs et s'est faite parallèlement à une progression générale des inscriptions. Ces observations tendent à montrer que les candidats s'inscrivent auprès de plusieurs CDG, ce qui génère une part importante de l'absentéisme aux épreuves écrites. Ce phénomène n'est pas bien sûr sans inconvénient pour les Centres de gestion, notamment en termes de coûts d'organisation des concours.

- Malgré ce fort absentéisme, la **sélectivité** des concours reste importante et s'est même renforcée entre 2012 et 2014 dans les trois voies, du fait de la baisse du nombre de postes. Pour un poste ouvert, on compte ainsi 12,3 candidats présents à l'écrit au concours externe (11,3 en 2012), 24,8 au concours interne (20,7 en 2012) et 8,5 au troisième concours (5,4 en 2012). Comme lors des précédentes sessions, c'est donc au concours interne que la sélectivité est la plus forte, alors que, même en hausse, elle reste en comparaison plus faible au troisième concours.

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : dans la continuité des précédentes sessions, le taux de féminisation des concours est élevé, les femmes représentant 68% des candidats au concours externe, 77% au concours interne et 74% au troisième concours.

- **âge** : les moins de 30 ans sont largement majoritaires au concours externe (78% des candidats). Les 30-39 ans représentent 46% des candidats au concours interne et 45% au troisième concours et les 40 ans et plus respectivement 46% et 49%.

- **niveau d'étude** : 69% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins, ce qui représente une hausse de 9 points par rapport à la session 2012. 32 % des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 25% un diplôme bac+5 au moins. 27% des candidats au troisième concours déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 48% un diplôme bac+5 au moins.

- **origine géographique** : la grande majorité des candidats est domiciliée en région Rhône-Alpes (76%) ou Auvergne (16%). 8% des candidats sont domiciliés hors inter-région.

- **situation professionnelle** : 38% des candidats au concours externe exercent déjà dans la fonction publique territoriale (78% d'entre eux ayant un statut de contractuel), 22,5% sont étudiants et 16% en recherche d'emploi. Les candidats du concours interne sont issus à 92% de la fonction publique territoriale et à 8% des autres fonctions publiques. Les rédacteurs territoriaux représentent 48% des candidats de la voie interne, les adjoints administratifs 16,6% et les attachés contractuels 9,3%. Enfin, 65,8% des candidats au troisième concours exercent déjà dans la fonction publique territoriale, 18,4% sont en poste dans le secteur privé, 8,3% sont en recherche d'emploi.

- **nombre de présentations aux concours** : 74,5% des candidats au concours externe déclarent présenter le concours pour la première fois. 55,8% des candidats au concours interne et 53,8% au troisième concours déclarent présenter le concours pour la deuxième fois ou plus.

- **suivi d'une préparation** : 17% des candidats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours, 26% au concours interne et 31% au troisième concours.

3- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées dans trois centres d'examen, à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Toulon-sur-Allier (03).

Les épreuves écrites ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. La correction a mobilisé environ quatre-vingt-dix correcteurs.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>

Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4 h, coefficient 3)

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2014 était ainsi libellé : "*Management, performance, qualité, modernisation... : la distinction entre gestion des collectivités territoriales et gestion des entreprises vous paraît-elle pertinente ?*".

Ce sujet transversal était riche et exigeait du futur attaché territorial une connaissance des évolutions administratives inspirées de la « nouvelle gestion publique », qui tendent à rapprocher gestion des collectivités territoriales et gestion des entreprises, à l'image des réformes mises en œuvre au niveau de l'État avec la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et la MAP (Modernisation de l'Action Publique). Il exigeait également une capacité à analyser et évaluer ces évolutions, au regard des missions des collectivités territoriales et des principes de fonctionnement des services publics locaux.

Les domaines en lien avec lesquels les candidats pouvaient mobiliser des connaissances et des exemples étaient nombreux :

- la mise en œuvre des démarches qualité dans les services publics locaux (chartes d'accueil, certification...);
- le recours aux mécanismes de marché dans la gestion des services publics locaux (marchés publics, délégation de services publics, partenariat public privé);
- le développement de nouveaux outils de gestion des ressources humaines : entretien d'évaluation, rémunération au mérite, gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences;
- le développement de politiques transversales sur la base du management par « projet »;
- le développement du contrôle de gestion, des tableaux de bord de direction générale, de la comptabilité analytique, etc.

Les candidats pouvaient également évoquer les réformes en cours de « l'Acte III » de la décentralisation et la recomposition souhaitée de l'organisation administrative territoriale selon une logique économique, dans le but de réduire les dépenses publiques et de renforcer la compétitivité des territoires.

Il ressort des observations effectuées par les correcteurs que si la plupart des copies contiennent des connaissances en lien avec le sujet, témoignant d'un travail de préparation, celles-ci ne sont pas toujours utilisées à bon escient et sont souvent exposées de manière trop « scolaire », sans approfondissement ni remise en perspective. Beaucoup de candidats semblent chercher à se rassurer en plaquant artificiellement des connaissances, sans construction ni analyse argumentée. Or, dans le cadre de cette épreuve de composition, la valeur ajoutée de la copie réside dans la capacité à conduire une réflexion, en traitant le sujet de manière problématisée et construite, les connaissances devant être mobilisées au service d'une démonstration.

Les correcteurs relèvent également un nombre important de copies comportant des prises de position abruptes sur le sujet, sans argumentation suffisamment étayée. A l'instar des questions touchant à l'évolution du secteur public et des services publics, le sujet proposé n'est pas neutre et possède une charge politique. Les enjeux qu'il soulève sont régulièrement abordés dans les discours politiques ou les médias. Il revenait au candidat de savoir se positionner en tant que futur attaché territorial, sans esprit polémique ou ouvertement partisan mais avec le recul nécessaire pour restituer les termes du

débat et en éclairer les enjeux. Les correcteurs se sont attachés à valoriser les prises de position, dès lors qu'elles étaient étayées et reposaient sur une analyse solide. Mais ils ont sévèrement sanctionné les jugements hâtifs et sans fondement.

S'agissant de la construction de la composition, les correcteurs soulignent que l'introduction ne remplit que trop rarement son rôle, en n'amenant pas suffisamment le sujet et en ne posant pas clairement une problématique. Quant à la conclusion, elle consiste fréquemment en des redites d'éléments avancés dans le développement, au lieu de proposer un élargissement et une ouverture.

Comme lors des précédentes sessions, les correcteurs regrettent également que beaucoup de copies comportent des fautes de syntaxe et d'orthographe en nombre trop important pour des candidats prétendant accéder à la catégorie A de la fonction publique. Rappelons que conformément au cadrage de l'épreuve, une mauvaise orthographe est sévèrement sanctionnée, une pénalité de 2 points s'appliquant lorsque la copie contient plus de 10 fautes.

Les problèmes recensés se reflètent dans les notes attribuées (cf. en annexe les chiffres détaillés de la notation). Pour 1 262 copies notées, la moyenne s'établit, après mise en œuvre d'une péréquation entre les binômes de correcteurs, à 7,49 sur 20, soit une moyenne un peu supérieure à celle de la session 2012 (7,13). On compte au total 18,3% de notes strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires (17,9% lors de la session 2012). 21,4% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10 (18,8% pour la session 2012). La meilleure copie bénéficie d'une note de 17 sur 20. Il paraît important de souligner que la note moyenne à l'épreuve révèle en réalité une forte hétérogénéité, qui fait de la composition une épreuve assez discriminante, même si son coefficient est légèrement moins élevé que celui de l'épreuve de note dans la spécialité.

La note dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

Pour cette session, les thématiques des sujets étaient les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thématique</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	Les grands enjeux de l'intercommunalité	11 documents 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les enjeux de l'économie sociale et solidaire pour les collectivités	16 documents 38 pages
Analyste*	Les tablettes tactiles pour les élus et les agents	14 documents 34 pages
Animation	La participation des habitants dans le cadre de la politique de la ville	9 documents 36 pages
Urbanisme et développement des territoires	Les enjeux du PLU intercommunal en milieu rural	8 documents 38 pages

* La spécialité « Analyste » n'était pas organisée par le CDG69 pour la session 2014.

Le jury souligne le caractère actuel des sujets proposés aux candidats.

Majoritairement, les candidats se sont pliés aux exigences formelles de l'exercice (en-tête, plan matérialisé, etc.), rappelées dans la note de cadrage.

Certains candidats manifestent à l'évidence un savoir-faire efficace pour prendre connaissance rapidement d'un dossier et en faire une synthèse claire, structurée et utile pour le destinataire.

A l'inverse, les copies faibles traduisent le plus souvent une analyse superficielle du dossier ainsi qu'une difficulté à organiser les idées d'une manière cohérente dans le temps imparti. On observe dans beaucoup de copies de nombreuses redondances d'un paragraphe à l'autre. Le plan choisi est souvent peu significatif et ne valorise pas suffisamment les principales idées qui sont à transmettre au destinataire. Comme lors de la session précédente, les correcteurs regrettent que beaucoup de copies traitent le sujet de façon générale, sans informer le destinataire des principaux enjeux que soulève le sujet pour la collectivité. Dans la spécialité Administration générale, beaucoup de candidats ont par exemple consacré de longs développements à l'historique de l'intercommunalité, sans traiter suffisamment de ses principaux enjeux actuels, ce qui était l'objet de la commande.

La qualité de l'expression écrite est globalement assez médiocre. De nombreuses copies sont pénalisées en raison de leur mauvaise orthographe.

La note moyenne de l'épreuve s'établit, selon les spécialités, entre 7,71 en « Administration générale » (après péréquation entre les binômes de correcteurs) et 8,45 en « Urbanisme et développement des territoires ». La proportion de copies obtenant 10,00 ou plus varie entre 24,7% en « Administration générale » et 34,3% en « Animation ».

Le concours interne et le troisième concours

Le rapport dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets de la session 2014 étaient les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thématique</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	Le dialogue social dans la fonction publique territoriale	11 documents 37 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les départements et l'habitat des personnes âgées ou handicapées	11 documents 37 pages
Analyste*	Le télétravail	10 documents 30 pages
Animation	La participation des jeunes à la vie de la cité	10 documents 39 pages
Urbanisme et développement des territoires	La gestion urbaine de proximité	8 documents 39 pages

* La spécialité « Analyste » n'était pas organisée par le CDG69 pour la session 2014.

Le jury souligne que les sujets proposés abordaient de manière concrète la mise en œuvre de l'action des collectivités territoriales. Ils ne présentaient pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles, clairs et variés.

La difficulté de l'exercice demandé était davantage d'ordre méthodologique, le candidat devant, dans le temps imparti, analyser un dossier relativement volumineux et formuler des propositions d'actions appropriées au contexte général (politique, administratif, financier...) et au contexte particulier de la collectivité. Cet exercice réclame une préparation méthodologique et un entraînement qui manquent visiblement à de nombreux candidats. Beaucoup ont éprouvé des difficultés à gérer correctement le temps de l'épreuve, ce qui se traduit souvent par un déséquilibre notoire entre le volet "analyse" du rapport et le volet "propositions", alors que ce dernier constitue un élément essentiel de la commande.

Les correcteurs soulignent le niveau très inégal des copies. On compte quelques très bonnes copies qui, sur le fond comme sur la forme, se distinguent largement de l'ensemble des productions.

Mais, dans l'ensemble, les correcteurs relèvent tout d'abord des difficultés de la part des candidats à opérer une réelle analyse du dossier. De nombreuses copies restent trop descriptives et ne sont pas à même d'aider efficacement le destinataire à cerner rapidement les enjeux du problème rencontré par la collectivité. Le volet « analyse » est souvent présenté de façon désordonnée et peu synthétique, sans véritable tri, hiérarchisation ou mise en perspective des informations.

Le volet « propositions » consiste trop souvent, quant à lui, en une récitation de la méthodologie de projet, sans lien avec les spécificités du sujet. Les solutions présentées sont alors trop vagues, trop générales, standardisées, peu adaptées aux attentes du commanditaire et au contexte. D'autres copies présentent le défaut inverse, le candidat avançant des propositions intéressantes sur le fond, mais insuffisamment accompagnées de méthodologie de réalisation.

Les correcteurs regrettent d'une manière générale que l'on trouve, dans les copies, insuffisamment d'apports de connaissances en dehors du dossier, sous forme d'analyses ou d'exemples qui permettraient de mieux situer le sujet dans son contexte général et de rendre plus pertinent et opérationnel le volet « propositions », ce qui est pourtant un des attendus de l'épreuve de rapport et

constitue une différence essentielle avec l'épreuve de « note » du concours externe, où le candidat doit s'en tenir strictement aux informations contenues dans le dossier.

Sur la forme, les correcteurs relèvent de fréquents défauts dans la construction des copies : introduction trop descriptive, qui « n'accroche » pas le lecteur et n'expose pas clairement de problématique ; titres des parties et des sous-parties peu travaillés, stéréotypés et en décalage avec le contenu ; déséquilibre entre les différentes parties et sous-parties ; absence de transition entre les parties ou de « chapeau » introductif au début de chacune des parties. Ces défauts ont tendance à être alourdis par le style des candidats, qui manque souvent de fluidité. Le niveau rédactionnel d'ensemble est relativement faible par rapport à ce qui est attendu d'un cadre administratif et certaines copies contiennent un nombre bien trop important de fautes d'orthographe.

Au concours interne, la moyenne générale de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 7,71 en « Administration générale » (après péréquation entre les différents binômes de correcteurs) et 8,45 en « Urbanisme et développement des territoires ». Entre 24,7% (en « Administration générale ») et 34,3% des candidats (en « Animation ») obtiennent une note au moins égale à 10,00.

Excepté en « Animation », les notes moyennes obtenues par les candidats du troisième concours sont légèrement inférieures à celles des candidats du concours interne dans les mêmes spécialités. En « Administration générale », la note moyenne est de 7,26 sur 20 et 22,3% des candidats obtiennent une note au moins égale à 10,00 (cf. en annexe les chiffres détaillés de la notation des épreuves écrites).

L'admissibilité

A l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury s'est réuni pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury a examiné tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury a décidé de ne pas noter 8 de ces copies, qui contrevenaient clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat : indication du nom du candidat sur la copie, présence d'un paraphe sur la copie, indication dans l'en-tête de la copie du nom d'une collectivité ne figurant pas dans le dossier, utilisation d'encre de couleur verte ou rouge notamment pour souligner des titres. Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Le jury a délibéré ensuite sur la fixation des seuils et le nombre de candidats admissibles par spécialité et par voie (cf. les « chiffres de la session » en annexe).

Dans toutes les voies et spécialités, le jury a déterminé des seuils au moins égaux à 10 sur 20. Les seuils fixés sont pour la plupart assez nettement supérieurs à la moyenne.

Au final, le jury retient 387 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 190 postes, ce qui représente une proportion d'un peu plus de deux candidats admissibles pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 14,5% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, pour 10,3% des candidats du concours interne et 22,1% des candidats du troisième concours.

4- Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du CDG69 à Sainte-Foy-lès-Lyon. Les épreuves d'entretien ont été conduites par l'ensemble des membres du jury, constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Les épreuves de langue vivante ont été conduites par des binômes d'examineurs spécialisés.

Pour cette session 2014, une nouvelle règle du jeu était en vigueur lors de ces épreuves orales d'admission. L'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 précise en effet que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admission – et non plus uniquement d'admissibilité – entraîne l'élimination du candidat. Cette règle ne change guère la donne en pratique pour l'épreuve d'entretien, qui, quelle que soit la voie de concours, est de toute façon déterminante en raison de son coefficient élevé. En revanche, elle modifie l'enjeu de l'épreuve orale obligatoire de langue du concours externe, affectée seulement d'un coefficient 1 sur un total de 12, mais pour laquelle une note strictement inférieure à 5,00 est désormais éliminatoire, quelles que soient par ailleurs les notes obtenues par le candidat aux autres épreuves.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 4 sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 9 au concours interne et troisième concours.

La durée de l'épreuve diffère selon la voie : 20 mn au concours externe, 25 mn au concours interne et au troisième concours.

Au concours interne et au troisième concours, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion.

Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat, remis par celui-ci au moment de son inscription au concours.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat : culture générale administrative et territoriale, motivation professionnelle, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes.

Le jury souligne que les candidats étaient dans l'ensemble plutôt bien préparés à l'épreuve. Comme lors des sessions précédentes, le jury a interrogé quelques candidats d'excellent niveau, qui se sont distingués par leurs connaissances générales, leur maturité, leur dynamisme. Le niveau d'ensemble des candidats a paru nettement en hausse au concours externe, notamment dans la spécialité « Administration générale ».

Les défauts fréquemment relevés concernent tout d'abord le manque d'ouverture des candidats par rapport au domaine de spécialité qui peut être le leur, du fait de leur formation ou de leur expérience professionnelle. Il faut rappeler que le cadre d'emplois des attachés territoriaux correspond à une diversité de métiers administratifs. Il est donc attendu des candidats qu'ils ne se limitent pas à un domaine spécialisé mais montrent leur curiosité pour le monde des collectivités territoriales dans son ensemble, pour les réformes projetées ou en cours et sachent témoigner d'un minimum de réflexion personnelle sur ces sujets. Ce défaut est naturellement plus marqué au concours interne. Si la plupart des candidats maîtrisent les connaissances et les méthodes liées aux fonctions qu'ils exercent, certains témoignent d'une trop faible connaissance générale des collectivités et de l'environnement territorial.

Le jury a à nouveau constaté que certains candidats, notamment au concours interne et au troisième concours, ne mesurent pas véritablement les attendus de l'épreuve et semblent aborder l'entretien comme une formalité se limitant à une conversation plus ou moins structurée sur leur parcours professionnel. Les candidats doivent être en mesure de faire comprendre au jury leurs motivations pour présenter le concours et être capables de se projeter dans les fonctions qu'ils aspirent à exercer, en les mettant en rapport avec leurs acquis, leurs souhaits d'évolution et les qualités qui sont les leurs.

Au concours externe, la note moyenne de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 10,30 en « Gestion du secteur sanitaire et social » et 12,68 en « Administration générale » et en « Animation ». Les notes sont particulièrement élevées dans la spécialité « Administration générale », où près de 85% des candidats obtiennent au moins 10,00 sur 20, la palette des notes s'étendant de 6,00 à 18,00. Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve varie selon les spécialités entre 11,07 en « Gestion du secteur sanitaire et social » et 12,37 en « Urbanisme et développement des territoires » (11,07 en « Administration générale »).

Au troisième concours, la note moyenne en « Administration générale » est particulièrement faible et nettement inférieure à celle du concours interne (8,91). Dans les autres spécialités, elle est proche de celle du concours interne, variant de 11,17 en « Urbanisme et développement des territoires » à 12,33 en « Animation » (cf. les chiffres de notation des épreuves d'entretien en annexe).

L'épreuve orale de langue vivante (préparation : 15 mn, durée ; 15 mn, coef. 1)

L'épreuve de langue est obligatoire au concours externe.

Elle est facultative au concours interne et au troisième concours, où seuls comptent les points au-dessus de la moyenne. 46% des candidats admissibles au concours interne étaient inscrits à l'épreuve et 68% au troisième concours.

Au total des trois voies, l'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (à 77%), suivi de l'espagnol (11,4%) de l'italien (5,2%) et de l'allemand (4,8%).

L'épreuve comporte la lecture puis la traduction de tout ou partie d'un texte, suivies d'une conversation dans la langue à partir du texte.

Les examinateurs soulignent l'hétérogénéité du niveau des candidats. Si certains montrent une maîtrise courante, pour d'autres, la pratique de la langue semble lointaine. Les candidats ayant choisi les langues plus rares (arabe moderne, portugais...) ont dans l'ensemble d'excellents résultats.

D'une manière générale, les principales difficultés rencontrées par les candidats sont en traduction, exercice peu pratiqué aujourd'hui dans les enseignements. La partie « conversation » est souvent mieux réussie.

Au concours externe, la note moyenne à l'épreuve est de 12,40 sur 20. Cette note est en hausse de près d'un point et demi par rapport à la session 2012. Près de 75% des candidats obtiennent une note égale ou supérieure à 10,00. 5 des 182 candidats externes qui ont passé l'épreuve n'atteignent pas la note de 5,00 sur 20 et sont donc éliminés.

Au concours interne, la note moyenne à l'épreuve est de 10,92 sur 20. 34 candidats (soit 57,6% de ceux ayant subi l'épreuve de langue et 23,6% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note supérieure à 10,00, leur permettant de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

Au troisième concours, la note moyenne à l'épreuve est de 12,05 sur 20 et 22 candidats (soit 59,5 % de ceux ayant subi l'épreuve de langue et 39,2% de l'ensemble des candidats admissibles) obtiennent une note supérieure à 10,00 (cf. les chiffres de notation des épreuves de langue en annexe).

L'admission

Il convient de rappeler que le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux fixe à 25% du nombre total des postes offerts dans les trois voies de concours pour chaque spécialité, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou le concours interne.

35 postes étaient ainsi théoriquement transférables en « Administration générale », 4 postes en « Gestion du secteur sanitaire et social », 3 postes en « Animation » et 7 postes en « Urbanisme et développement des territoires ».

Le jury décide d'utiliser, le cas échéant, cette possibilité afin d'harmoniser le niveau de l'admission au concours d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité. En application de cette règle, le jury décide de transférer :

- 8 postes du troisième concours vers le concours interne et 1 poste du troisième concours vers le concours externe dans la spécialité « Administration générale » ;
- 2 postes du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social » ;
- 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Animation » ;
- 2 postes du troisième concours vers le concours interne et 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Urbanisme et développement des territoires » ;

Le jury pourvoit au final la totalité des postes. Si le concours interne bénéficie de la majorité des postes transférés, les seuils d'admission demeurent plus élevés dans cette voie. Les seuils d'admission sont supérieurs à 10,00 dans toutes les voies et toutes les spécialités, compris entre 10,75 et 14,44 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe).

Le profil des lauréats

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 70% au concours externe (pour 68% des candidats présents aux écrits), à 78,6% au concours interne (77% des présents) et à 85% au troisième concours (74% des présents).

- **niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus représentent 77% des lauréats du concours externe (pour 69% des candidats présents aux écrits), 53% des lauréats du concours interne (25% des présents) et 65% des lauréats du troisième concours (48% des présents).

- **situation professionnelle** : 37,7% des lauréats du concours externe ont le statut d'étudiant (pour 23,7% des candidats présents aux écrits), ce qui témoigne d'un bon taux de réussite dans cette catégorie. Les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale représentent 44,6% des lauréats du concours externe, soit approximativement la même proportion que pour les candidats présents aux écrits. Au troisième concours, 71,5% des lauréats sont en poste en collectivité territoriale (66% des présents aux écrits).

- **suivi d'une préparation** : 31% des lauréats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours (pour 17% des présents aux écrits), 45,7% au concours interne (26% des présents) et 40% au troisième concours (31% des présents).

5- Conclusion

A l'issue des épreuves, le jury se félicite du bon niveau général des lauréats de ce concours d'attaché territorial 2014, signe que la fonction publique territoriale se révèle toujours attrayante. Le niveau des candidats a globalement tendance à progresser, tant à l'écrit qu'à l'oral ; les seuils d'admissibilité et d'admission le soulignent. La sélectivité du concours est confirmée, la périodicité bisannuelle d'organisation et la baisse tendancielle du nombre de postes accentuant encore le phénomène.

Au concours externe, le jury a pu constater une professionnalisation indéniable et grandissante des candidats ayant subi les épreuves orales, la majorité d'entre eux a déjà une certaine familiarité - plus ou moins affirmée - avec le « monde territorial », sa culture, ses problématiques et ses méthodes de travail. Cette évolution, qui accroît le niveau d'exigence du concours, est à mettre en lien avec la professionnalisation croissante des études universitaires, nombre de candidats ayant été formés à l'Université ou dans des Instituts d'Études Politiques dans le cadre de Masters 2 à finalité professionnelle, comme le jury l'a constaté lors des oraux et comme le souligne la forte proportion de diplômés à bac+ 5 parmi les lauréats. Il ne faudrait pas, cependant, que cette professionnalisation s'opère au détriment de la nécessaire diversité d'accès au concours d'attaché, source de richesse pour la fonction publique territoriale.

Le jury pointe cependant le faible niveau d'ensemble des candidats au troisième concours dans la spécialité « Administration générale ». Plusieurs candidats étaient visiblement mal préparés à l'oral et semblaient compter avant tout, pour réussir le concours, sur un rapport nombre de candidats/ nombre de postes plus favorable que dans la voie interne. Au vu de la forte proportion de candidats déjà en poste en collectivités et ayant un profil de candidats internes, cette voie manque par ailleurs son objectif de diversifier du point de vue social et professionnel l'accès au concours d'attaché territorial.

Cette session 2014 était la première organisée depuis l'entrée en vigueur du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 instaurant une note éliminatoire pour les épreuves obligatoires d'admission, et non uniquement pour les épreuves d'admissibilité. Si cette règle modifie l'enjeu de l'épreuve orale obligatoire de langue vivante du concours externe, le jury se félicite qu'aucun candidat en position d'être admis au concours externe n'ait été éliminé à cause de l'épreuve de langue, qui compte seulement pour un coefficient 1 sur un total de 12. Pour les prochaines sessions, il engage cependant les candidats qui auraient des lacunes en langue vivante à préparer suffisamment à l'avance l'épreuve orale pour ne pas risquer de mettre en péril leur réussite au concours pour cette raison.

Le jury se fait le relais des Centres de gestion organisateurs pour regretter le fort absentéisme aux épreuves écrites, en hausse très nette lors de cette session 2014 par rapport aux sessions précédentes. Il faut rappeler aux candidats que cet absentéisme, qui ne marque pas un manque d'intérêt pour le concours mais s'explique avant tout par les pratiques de multi-inscriptions des candidats auprès de plusieurs centres organisateurs, génère un important gaspillage d'argent public. Les CDG doivent instruire une multitude de candidatures inutilement et engager des sommes importantes dans la réservation des places d'examen. Le jury suggère une évolution réglementaire imposant aux candidats de ne pouvoir s'inscrire qu'auprès d'un Centre de gestion organisateur lors d'une même session.

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

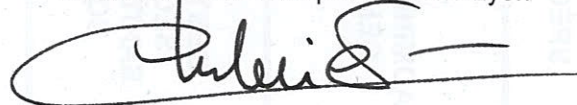
Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 19 mai 2015

Le Président du jury

Loïc CHABRIER

Adjoint au maire de Villeurbanne

Conseiller de la Métropole - Grand Lyon



CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – RHÔNE-ALPES / AUVERGNE – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2014

SPÉCIALITÉ	voie	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
ADMINISTRATION GENERALE	Externe	76	1 810	852	134	10,50	132	12,06	77
	Interne	42	1 720	1 028	100	12,00	97	12,22	50
	3e voie	22	285	188	42	10,00	42	11,11	13
	Sous-total	140	3 815	2 068	276		271		140
GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	Externe	8	141	72	10	10,00	10	10,75	6
	Interne	4	236	152	15	12,50	15	13,50	6
	3e voie	3	29	23	5	10,00	5	12,11	3
	Sous-total	15	406	247	30		30		15
ANIMATION	Externe	5	120	61	11	11,00	11	14,04	4
	Interne	3	164	102	9	12,50	8	14,44	4
	3e voie	2	33	26	6	12,00	6	14,44	2
	Sous-total	10	317	189	26		25		10
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Externe	14	523	281	29	11,00	29	12,08	13
	Interne	7	143	108	20	11,00	20	12,72	10
	3e voie	4	35	29	6	10,00	6	11,89	2
	Sous-total	25	701	418	55		55		25
TOTAL		190	5 239	2 922	387		381		190

Notation des épreuves écrites d'admissibilité
CONCOURS EXTERNES
Composition (durée : 4h ; coef. 3)

TOUTES SPÉCIALITÉS	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
	1262	231	763	155	113	18,30%	21,24%	7,49

Note dans la spécialité (durée : 4h ; coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	835	128	489	135	83	15,33%	26,10%	7,79
GSSS	72	12	43	10	7	16,6%	23,6%	7,39
Animation	60	7	29	12	12	11,6%	40%	8,94
Urbanisme et dvpt des territoires	278	35	157	49	37	12,2%	30,9%	8,14

CONCOURS INTERNES
Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	1028	159	615	154	100	15,46%	24,70%	7,71
GSSS	152	21	88	22	21	13,8%	28,3%	7,94
Animation	102	20	47	18	17	19,6%	34,3%	7,87
Urbanisme et dvpt des territoires	108	11	61	25	11	10,2%	33,3%	8,45

TROISIÈMES CONCOURS
Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	188	29	117	30	12	12,7%	22,3%	7,26
GSSS	23	2	16	4	1	8,7%	21,7%	7,51
Animation	26	4	11	5	6	15,3%	42,3%	8,69
Urbanisme et dvpt des territoires	29	7	16	6	0	24,1%	20,7%	7,45

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – SESSION 2014

Notation des épreuves d'entretien

spécialité "Administration générale"			
	externe	interne	3e concours
Candidats admissibles	134	100	42
Candidats présents	132	97	42
Notes inférieures à 5	0	0	5
Notes ≥ 10	112	64	15
% notes ≥ 10	84,85%	65,98%	35,71%
Moyenne générale	12,68	11,11	8,91
Note la plus élevée	18	17	16
Note la plus basse	6	6	4
spécialité "Gestion du secteur sanitaire et social"			
	externe	interne	3e concours
Candidats admissibles	10	15	5
Candidats présents	10	15	5
Notes inférieures à 5	1	0	0
Notes ≥ 10	7	9	3
% notes ≥ 10	70%	60%	60%
Moyenne générale	10,3	11,07	11,4
Note la plus élevée	16	18	16
Note la plus basse	4,5	5	7
spécialité "Animation"			
	externe	interne	3e concours
Candidats admissibles	11	9	6
Candidats présents	11	8	6
Notes inférieures à 5	1	0	0
Notes ≥ 10	10	6	6
% notes ≥ 10	90,91%	75%	100%
Moyenne générale	12,68	12,12	12,33
Note la plus élevée	17	16	15
Note la plus basse	4,5	8	11
spécialité "Urbanisme et développement des territoires"			
	externe	interne	3e concours
Candidats admissibles	29	20	6
Candidats présents	29	20	6
Notes inférieures à 5	0	0	0
Notes ≥ 10	23	16	4
% notes ≥ 10	79,31%	80%	66,67%
Moyenne générale	11,9	12,37	11,17
Note la plus élevée	17	18	16
Note la plus basse	7	7,5	7,5

Notation des épreuves orales de langue vivante

Concours externe – épreuve obligatoire (coef. 1)

Concours externe	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	notes ≥ 10 (en %)	Moyenne générale
Anglais	141	139	3,00	20,00	5	73,4%	11,96
Espagnol	22	22	6,00	20,00	0	72,7%	13,09
Italien	11	11	7,00	20,00	0	90,9%	15,50
Allemand	9	9	6,00	18,00	0	77,8%	12,89
Portugais	1	1	19,00	19,00	0	100,0%	19,00
Total	184	182			5	74,73%	12,40

Concours internet et 3^e concours – épreuve facultative : seuls comptent les points au-dessus de 10 sur 20

Concours interne	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes > 10	% notes > 10	Moyenne générale
Anglais	50	45	2,00	17,00	26	57,8%	10,69
Espagnol	8	6	4,00	16,00	2	33,3%	9,17
Italien	4	4	10,00	19,00	2	50,0%	12,50
Allemand	3	3	12,00	18,00	3	100,0%	14,33
Portugais	1	1	15,00	15,00	1	100,0%	15,00
Total	66	59			34	57,6%	10,92

3e concours	Candidats inscrits	Candidats présents	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes > 10	% notes > 10	Moyenne générale
Anglais	32	31	3,00	19,00	18	58,1%	11,92
Espagnol	3	3	10,00	17,00	2	66,7%	12,67
Allemand	2	2	3,00	19,00	1	50,0%	11,00
Arabe moderne	1	1	16,50	16,50	1	100,0%	16,50
Total	38	37			22	59,5%	12,05